

■ **Afro Exotique, Da Cruz**, à Montreux, CH-550-1031608-9, commerce de produits cosmétiques et alimentaires, notamment en provenance d'Afrique (FOSC du 23.10.2002, p. 12). Par décision du 1er juillet 2004, le Président du Tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois a prononcé la faillite du titulaire. La procédure de faillite, suspendue faute d'actif, a été clôturée le 13 août 2004. La raison est radiée d'office, conformément à l'art. 66, 1er al. ORC.

Journal no 10401 du 07.10.2004
(02491404 / CH-550.1.031.608-9)